

# CONSTRUCTION, DÉMOLITION ET RÉNOVATION

Exemples de matériaux acceptés :

- Asphalte
- Bardeaux
- Béton
- Bois traité ou peint
- Brique
- Contreplaqué
- Douches, bains, toilettes, éviers
- Filage électrique
- Gypse
- Madriers
- Mélamine
- Palettes
- Panneaux de fibres ou de copeaux de bois
- Panneaux isolants
- Planches
- Portes
- Revêtement de plancher (tapis, céramique, tuile, linoléum)
- Revêtement extérieur
- Vitre (fenêtre, miroir, porte-patio)